

Image not found or type unknown



Caution personnel auprès des banques

Par **otafe**, le **21/01/2010** à **11:30**

je suis appelé en caution par les banques, suite à la liquidation de ma société, je suis condamné par le tribunal à versé 1000€/mois pendant deux ans, puis la totalité au terme des 24 mois. Actuellement, j'honore mes engagements.

Est-ce que je peux déduire le montant total des sommes versées de mes impots et si oui comment?